

VENDREDI 3 FEVRIER 2023

Plan collège 2050 : le pari de la jeunesse du Département des Deux-Sèvres

« De l'audace et de l'ambition, pour la jeunesse, pour la ruralité », a résumé Coralie Dénoues, présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres, entourée des dix conseillers départementaux de la délégation « collèges », lors de la présentation du Plan collège 2050, vendredi 3 février 2023 à la Maison du Département à Niort.

En écho à son discours d'installation plaçant les collégiens comme l'une des toutes premières priorités du mandat, la Majorité départementale bâtit aujourd'hui le collège de demain, lieu de vie de l'adolescence lors de laquelle se détermine la vie d'adulte et de citoyen.

Le Plan « Collège 2050 » sera le cadre de cette volonté d'offrir aux jeunes un nouvel environnement d'apprentissage et d'épanouissement, qu'ils vivent en milieu urbain ou en grande ruralité. « Il faut oser bouger les lignes et se projeter dans l'avenir. **Il faut concerter, écouter et faire des choix car c'est notre responsabilité d'élus départementaux.** Cette audace au service de l'ambition sera gagnante pour les jeunes, donc pour les Deux-Sèvres, nous en sommes résolument convaincus. Je suis particulièrement heureuse de conduire cette démarche avec l'ensemble des élus, professionnels et familles des Deux-Sèvres, car je suis convaincue que collectivement nous saurons construire pour nos jeunes une nouvelle offre moderne et de qualité. **Le Département est déterminé à choisir l'avenir de ses collèges publics, il est déterminé à donner aux jeunes deux-sévriens le choix de leur avenir** », a ajouté Coralie Dénoues.

La nécessité du Plan collège 2050

Courant 2022, deux événements sont venus infléchir la stratégie d'investissement jusque-là mise en œuvre, conduisant le Département à envisager une nouvelle approche de sa politique bâtiminaire.

D'une part, la publication du « décret tertiaire » en 2019, complétée par celui du 1er mars 2022 impose aux collectivités territoriales d'atteindre un **objectif de zéro émission carbone à l'horizon 2050.**

D'autre part, **l'inflation du coût des énergies fossiles** liée au déclenchement du conflit en Ukraine a entraîné une augmentation historique des dépenses de viabilisation des établissements, principalement en matière d'électricité et de chauffage.

Ces deux éléments constituent cette période charnière qui a conduit le Département à réaliser un diagnostic technique et énergétique de l'ensemble des collèges.

Achevé à l'automne 2022, celui-ci a révélé une vétusté quasi généralisée des bâtiments provoquant une surconsommation structurelle des fluides principalement carbonés.

Par ailleurs, une étude de l'évolution démographique des collégiens en Deux-Sèvres, réalisée par un cabinet spécialisé, montre **une forte érosion du nombre de collégiens, de l'ordre de 12 %, pour atteindre un volume projeté d'élèves à 11 916 collégiens en 2032 contre 13 542 cette année.**

Cette chute démographique, non homogène sur le territoire, renforce le constat de surcapacité des locaux dans la majorité des collèges, à l'exception de ceux implantés dans l'agglomération niortaise et à Bressuire.

Dès lors, compte-tenu de l'ampleur des travaux nécessaires pour une remise à niveau technique et énergétique globale, estimée autour de 250 millions d'euros, le Département a considéré qu'il fallait saisir cette occasion pour requestionner l'ensemble des sujets avant d'engager la programmation des investissements.

Ce sont ces constats qui ont conduit le Département à bâtir le Plan « Collège 2050 » qui a vocation à définir collectivement **une stratégie partagée de redéfinition de l'offre en Deux-Sèvres, tant dans ses dimensions pédagogiques et éducatives que dans ses caractéristiques techniques et géographiques.** Cette recomposition de l'offre participera également à améliorer l'attractivité des collèges pour les enseignants et la constitution d'équipes pédagogiques stables. En parallèle, le Département **accompagnera pleinement la reconversion des sites en privilégiant des projets permettant de développer une nouvelle attractivité pour les communes concernées.**

Ces projets seront élaborés en étroite collaboration avec les municipalités et les intercommunalités qui pourront profiter de ces opérations pour implanter également de nouveaux services publics pour les habitants.

Une concertation préalable

Elaboré après une large consultation des élus locaux, de l'ensemble des élus départementaux et après de nombreux échanges avec l'Éducation nationale, le Plan collège 2050 a été présenté au Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) puis soumis ce jour au vote de l'Assemblée départementale, étapes nécessaires avant la mise en place du comité de pilotage départemental en mars prochain, des cinq groupes territoriaux par bassin de vie et des groupes de travail thématiques (lire ci-dessous).

Le principe général de concertation se donne pour objectif de **collecter les regards, attentes et projections de chacun, de recueillir les problématiques présentes et actualisées d'un établissement scolaire rural ou urbain, les observations et avis des experts, pour les confronter, conforter et surtout enrichir la vision politique du "collège de demain" en Deux-Sèvres.**

A noter que très prochainement un appel à participation sera ouvert à destination de tous les Deux-Sévriens sur le site internet du Département.

Neuf groupes de travail thématiques pour dessiner le collège de demain

L'accueil des jeunes en collège se structure autour de plusieurs enjeux qui permettent de leur offrir un environnement d'apprentissage et des conditions d'accueil, confortant la réussite scolaire et le développement personnel du jeune citoyen en devenir.

Par conséquent, le Département des Deux-Sèvres a souhaité construire un plan « Collège 2050 » qui a l'ambition de répondre à ces enjeux complémentaires et indispensables au "bien grandir" des collégiens :

- l'enjeu **éducatif**, la vision de l'Éducation nationale sur le collège de demain ;
- l'enjeu **numérique**, la technologie au service de la pédagogie et de la vie scolaire ;
- l'enjeu **alimentaire**, la production locale et la transformation au service de la qualité ;
- l'enjeu **sanitaire**, l'avenir de la détection, du suivi et de la prévention des collégiens ;
- l'enjeu **inclusion**, l'intégration de tous les enfants au collège ;
- l'enjeu **sociétal**, les fonctions attendues du collège de demain ;
- l'enjeu **territorial**, les coopérations locales envisageables et nécessaires ;
- l'enjeu **bâtiminaire**, l'architecture au service de la qualité de vie et de la sobriété ;
- l'enjeu **mobilités**, les conditions d'accès des collégiens au collège.

La Gâtine, le territoire pilote qui a aujourd'hui rendez-vous avec son avenir

Parmi les cinq territoires définis (le Bocage bressuirais, le Thouarsais Airvaudais, la Gâtine, le Mellois, le Niortais Saint-Maixentais) pour engager les réflexions sur l'avenir des collèges publics, la Gâtine est celui qui concentre le plus grand nombre de caractéristiques qui seront transposables aux autres territoires.

Doté d'une ville principale attractive, de villes secondaires dynamiques et d'une ruralité préservée, ce territoire s'est avéré idéal pour mettre en œuvre les grandes orientations qui seront élaborées dans le cadre du Plan « collège 2050 ».

Les nombreux contacts avec les élus locaux et les communautés éducatives ont globalement montré que la majorité d'entre eux partagent la même volonté de s'engager dès maintenant dans la transformation et la modernisation des collèges.

Ce projet d'organisation future est le fruit d'un travail de mise en cohérence de la cartographie des collèges avec les exigences liées aux évolutions démographiques et aux objectifs de performance énergétique des bâtiments mis à disposition de l'Éducation nationale.

Désignée « Territoire pilote », la Gâtine servira donc d'observatoire et de laboratoire aux autres bassins dont la réflexion est à ce jour moins avancée.

Le collège de demain, une cité dans la cité pour oser

En conclusion, l'objectif du Département des Deux-Sèvres est très clair : permettre à tout collégien, quels que soient sa condition sociale et son territoire d'habitation, de fréquenter un collège à une distance raisonnable de son domicile, accessible, moderne et adapté aux exigences pédagogiques, technologiques et environnementales actuelles, où il fait bon vivre, se restaurer, avec une offre éducative étoffée dans un établissement ouvert sur l'extérieur et connecté à son environnement. « Le Plan collège 2050 construira des établissements vivants et présents dans leur territoire et des territoires présents et vivants dans leur collège. **Il construira des collèges où réussir, oser, s'épanouir seront des évidences** », conclut la Présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres.

